

Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 16 Juillet 2020 - salle de réunion de la Mairie

---

L'an deux mille vingt, et le seize juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MICHON Jean-Luc, Maire

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 14**

**Présents :**

M. BALDASSO Adolphe, Mme BEJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Eric, M. CURT Jean-Pierre, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, M. FONTE Sylvain, Mme GIRAUD Murielle, Mme GÜRKE Lise, M. MICHON Jean-Luc

**Absents excusés :**

Romuald CIOT  
Frédéric MAILHÉ

**A donné procuration :**

Romuald CIOT à Sylvain FONTE

**Date de convocation du Conseil Municipal :** jeudi 09 juillet 2020

Mme Murielle GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Constitution des commissions communales
  2. Constitution de la commission d'appel d'offres
  3. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux
  4. Désignation des délégués forêt
  5. Convention réseau MATACENA
  6. Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité et France-Télécom  
Saint-Honoré Village – plan de financement définitif
  7. Année scolaire 2020-2021 - Tarifs transports scolaire du midi et piscine
  8. Année scolaire 2020-2021 - Tarifs cantine scolaire
  9. Année scolaire 2020-2021 - Cours de musique
  10. Régularisation foncière du carrefour « Pontcharra », vente parcelle au département
  11. Covid-19 : Règlement des masques sanitaires à la Commune de Prunières
  12. Vote des subventions aux associations année 2020
  13. Indemnités fonction de Maire et Adjoint
  14. Divers informations
- 

**OUVERTURE DE SÉANCE**

**COMMISSIONS COMMUNALES**

**1 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de créer les commissions municipales suivantes :

- **COMMISSION FINANCES :**
  - **Monique DESMOULINS**
  - Tous les membres du Conseil Municipal
  
- **COMMISSION URBANISME – TRAVAUX – SERVICES TECHNIQUES :**
  - **Jean-Pierre CURT**
  - Jean-Luc MICHON
  - Catherine FAURE-TROUSSIER
  - Adolphe BALDASSO
  - Benjamin BERTHIER
  - Frédéric MAILHÉ
  
- **COMMISSION LOGEMENT LOCATIF – BÂTIMENTS COMMUNAUX :**
  - **Catherine FAURE-TROUSSIER**
  - Adolphe BALDASSO
  - Monique DESMOULINS
  
- **COMMISSION ÉCOLES:**
  - **Anne-Marie FAUVEL**
  - Romuald CIOT
  - Murielle GIRAUD
  - Lise GÜRKE
  
- **COMMISSION AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS :**
  - **Jean-Pierre CURT**
  - **Lise GÜRKE et Frédéric MAILHE**
  - Adolphe BALDASSO
  - Benjamin BERTHIER
  
- **COMMISSION ASSOCIATION JEUNESSE SPORT CULTURE :**
  - **Jean-Luc MICHON**
  - **Sylvain FONTE**
  - Romuald CIOT
  - Eric CORMINIER
  - Marie-Christine CAFFIN
  - Catherine FAURE-TROUSSIER
  - Murielle GIRAUD

**Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

• **COMMISSION COMMUNICATION TOURISME VALORISATION DU TERRITOIRE :**

- Anne-Marie FAUVEL
- Marie-Christine CAFFIN
- Monique DESMOULINS
- Frédéric MAILHE
- Christina BEJBOM
- Eric CORMINIER

• **COMMISSION DOSSIERS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE**

- Jean-Luc MICHON et Catherine FAURE-TROUSSIER
- Frédéric MAILHE
- Christina BEJBOM
- Jean-Pierre CURT

**14 VOIX POUR**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Les Communes ont un délai maximum de deux mois à compter du renouvellement du Conseil Municipal pour procéder à l'élection des membres siégeant au Conseil d'Administration des centres communaux d'action sociale.

Le Conseil Municipal est libre de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale en fonction de l'importance de la population de la Commune et des activités exercées par cet établissement public. Il doit comprendre au minimum, outre son président, quatre membres élus et quatre membres nommés.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à sept le nombre des membres élus et à six le nombre des membres nommés.

Sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale de SAINT-HONORÉ :

**MEMBRES ÉLUS :** Jean-Luc MICHON, Catherine FAURE-TROUSSIER, Monique DESMOULINS, Adolphe BALDASSO, Christina BEJBOM, Marie-Christine CAFFIN, Eric CORMINIER

**MEMBRES NOMMÉS :** Roger BILLET, Marie-Agnès CURT, Brigitte DEBUT-HASENSTEIN, Jacqueline DUCLOS, Philippe REBREYEND, Marie-France TERRIER

**14 VOIX POUR**

**COMMISSION APPEL D'OFFRES**

**2 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La loi d'orientation de 1992 prévoit la mise en place d'une Commission Permanente d'Appels d'Offres, élue par le Conseil Municipal.

Elle comprend, outre le Maire, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

**SONT ÉLUS :**

- **TITULAIRES :** Sylvain FONTE  
Romuald CIOT  
Murielle GIRAUD
- **SUPPLÉANTS :** Anne-Marie FAUVEL  
Adolphe BALDASSO  
Frédéric MAILHÉ

14 VOIX POUR

**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**3 – DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

- **SIAJ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

- **M. Jean-Luc MICHON** et **M. Adolphe BALDASSO**, délégués titulaires
- **M. Jean-Pierre CURT** et **Mme Monique DESMOULINS**, délégués suppléants

afin de représenter la Commune de Saint-Honoré au sein du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche (SIAJ)**.

14 VOIX POUR

- **SERPATON**

Après délibération, **Mme Marie-Christine CAFFIN** est nommée déléguée titulaire et **M. Eric CORMINIER**, délégué suppléant pour représenter la Commune de Saint-Honoré au sein du Syndicat Intercommunal de télévision du **SERPATON**.

14 VOIX POUR

- **TE 38**

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

- Désigne **M. Frédéric MAILHÉ**, délégué titulaire et **M. Adolphe BALDASSO**, délégué suppléant du conseil municipal au sein du TE38.

**14 VOIX POUR**

- **SIAG**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du Domaine du Grand-Serre (SIAG).

Sont nommés :

- **Mme Christina BEJBOM**, déléguée titulaire,
- **M. Adolphe BALDASSO**, délégué suppléant

**14 VOIX POUR**

**FORET**

**4 – DESIGNATION DES DELEGUES FORET**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de nommer **Mme Marie-Christine CAFFIN**, déléguée titulaire et **M. Benjamin BERTHIER** délégué suppléant comme représentants de la Commune de Saint-Honoré et interlocuteurs privilégiés auprès de la Fédération nationale des Communes forestières et de l'Office National des Forêts.

**14 VOIX POUR**

**RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE MATACENA**

**5 – CONVENTION RESEAU MATACENA**

Depuis 2017, la Communauté de Communes assure la compétence - Réseau intercommunal de lecture publique Maticena -. La volonté politique affichée est de déployer ce réseau de lecture sur le territoire, pour permettre de rapprocher au plus près des populations ce service publique culturel, en ouvrant le dispositif à toutes les bibliothèques.

Monsieur le Maire précise qu'en 2020, la bibliothèque de Mayres-Savel intègre le réseau.

Une convention est établie entre la Communauté de Communes et les Communes et bibliothèques du réseau fixant les obligations de chacune des parties.

Au regard du nouveau Plan Lecture du Département, il est nécessaire d'actualiser le document portant actualisation dans les droits et obligations de chacune des parties et des nouvelles modalités tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la convention établie entre la Communauté de Communes de la Matheysine, les Communes et les bibliothèques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**14 VOIX POUR**

**RESEAUX DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET FRANCE-TELECOM**

**6 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET FRANCE-TELECOM SAINT-HONORE VILLAGE – PLANS DE FINANCEMENT DEFINITIFS**

Suite à la demande de la Commune de Saint-Honoré, le TE 38 (Territoire d'Énergie Isère) va réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous :

- **Enfouissement réseaux BT/TEL – Hameau de Saint-Honoré Village**

Après étude, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

|  | Réseaux de distribution publique d'électricité | Travaux sur réseau France Télécom |
|--|--|-----------------------------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :     | <b>191 026 €</b>                               | <b>50 131 €</b>                   |
| 2- Le montant total des financements externes s'élève à :                | <b>158 008 €</b>                               | <b>15 711 €</b>                   |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 s'élève à : | <b>0</b>                                       | <b>2 282 €</b>                    |
| 4- La contribution aux investissements s'élève à :                       | <b>33 018 €</b>                                | <b>32 138 €</b>                   |

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte :

- des projets de travaux et des plans de financement ci-dessus,
- de ses contributions aux investissements qui seront établies par TE 38 à partir des décomptes finaux des opérations et constitutives de fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
  - **Réseaux de distribution publique d'électricité : 33 018.00 €**
  - **Réseau France-Télécom : 32 138.00 €**

**14 VOIX POUR**

**ECOLES**

**7 – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES DU MIDI ET PISCINE**

Après étude de plusieurs devis, l'entreprise la moins-disante a été retenue. Le groupe PERRAUD assurera, pour l'année scolaire 2020-2021, le transport des élèves des écoles de Saint-Honoré à la piscine de la Mure de septembre 2020 à novembre 2020, ainsi que le transport des élèves durant la pause méridienne durant toute l'année scolaire.

Après délibération, les tarifs ci-dessous sont approuvés par le Conseil Municipal :

**Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

- **TRANSPORTS ALLER-RETOUR FUGIÈRES/ PISCINE DE LA MURE** : 128.40 € HT soit **141.24 € TTC** par autocar et par journée de fonctionnement.
- **TRANSPORTS SCOLAIRE DU MIDI** : 94.00 € HT soit **103.40 € TTC** par autocar et par journée de fonctionnement.

**14 VOIX POUR**

Un débat est engagé suite au coût important du transport scolaire du midi. Les membres de la commission « écoles » aborderont ce sujet lors de leurs prochaines réunions.

**8 – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Durant l'année scolaire 2020-2021, la SARL GUILLAUD TRAITEUR, sise à la Côte Saint André (Isère), continuera à fournir les repas de la cantine scolaire en liaison froide aux écoles de Saint-Honoré.

Le prix du repas est réévalué à 3.32 € HT soit **3.50 € TTC**.

Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à signer un nouveau contrat avec la SARL GUILLAUD TRAITEUR pour l'année scolaire 2020-2021.

**14 VOIX POUR**

**9 – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 – COURS DE MUSIQUE**

Un vacataire sera recruté durant l'année scolaire 2020-2021 pour dispenser des cours de musique au sein des écoles de Saint-Honoré.

Le professeur de musique assurera **19 séances de 3 h 00** soit 57 heures sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **34.00 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce recrutement.

**14 VOIX POUR**

**TERRAINS COMMUNAUX**

**10 – REGULARISATION FONCIERE DU CARREFOUR « PONTCHARRA »- VENTE PARCELLE AU DEPARTEMENT**

Dans un but de régularisation de voirie, Le Département souhaite acquérir du terrain communal qui consiste en une emprise foncière à détacher de la parcelle de la plus grande importance désignée au cadastre sous la référence suivante :

| Indication Cadastrales<br>Commune de Saint-Honoré |     |                |                              |                           |
|---|-----|----------------|------------------------------|---------------------------|
| Section   | N°  | Lieudit        | Contenance en m <sup>2</sup> | Emprise en m <sup>2</sup> |
| D   | 600 | Pré des Sagnes | 627                          | 319                       |
| D   | 544 | Pontcharra     | 231                          | 201                       |
| D   | 545 | Pontcharra     | 231                          | 84                        |

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

|   |     |            |     |     |
|---|-----|------------|-----|-----|
| D | 546 | Pontcharra | 169 | 165 |
|---|-----|------------|-----|-----|

L'emprise présente une superficie approchée qui sera définie par un document d'arpentage réalisé par un Géomètre-Expert aux frais du Département.

Le prix de vente de l'emprise est fixé à **231 €** soit environ 769 m<sup>2</sup> à 0.30 €/m<sup>2</sup>

Les frais liés à cette opération (notaire, géomètre...) seront en totalité à la charge du Département de l'Isère.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette vente.

**14 VOIX POUR**

**COVID 19**

**11- COVID 19 – REGLEMENT DES MASQUES SANITAIRES A LA COMMUNE DE PRUNIERES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'état d'urgence sanitaire, il était nécessaire de se procurer des masques pour les habitants de la commune de Saint-Honoré à compter du 11 mai 2020.

La commune de Prunières, en accord avec les communes intéressées a procédé à une commande groupée de fournitures pour faciliter le délai de livraison et le paiement.

Le coût pour la commune de Saint-Honoré s'élève à **912,35 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve la commande de fournitures et autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 912,35 € au bénéfice de la commune de Prunières.

**14 VOIX POUR**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**12 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe de 10 000 € pour les subventions communales versées aux associations, répartie comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE FUGIERES                 | 1 100.00 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE FUGIERES                  | 2 040.00 € |
| LE MANEGE A LIRE  | 1 000.00 € |
| SOCIETE BOULISTE DE SAINT-HONORE ET DE VILLARD SAINT CHRISTOPHE | 300.00 €   |
| SOCIETE DE CHASSE SAINT-HONORE                                  | 300.00 €   |
| SOU DES ECOLES DE SAINT-HONORE                                  | 1 200.00 € |
| ATHLETIC CLUB MATHEYSIN   | 900.00 €   |
| FOOTBALL CLUB SUD ISERE   | 150.00 €   |
| OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE (Psychologue)                         | 100.00 €   |

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| COMITE DES FETES DE SAINT-HONORE | 300.00 €           |
| CYCLO TOURISTES MATHEYSINS       | 150.00 €           |
| SKI CLUB ALPE DU GRAND SERRE     | 150.00 €           |
| RUGBY CLUB MATHEYSINS            | 150.00 €           |
| LES AMIS DU PAIN                 | 300.00 €           |
| DIVERS                           | 1 860.00 €         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>10 000.00 €</b> |

Une réserve d'un montant de 1 860.00 € est votée en cas de demandes en cours d'année 2020.

14 VOIX POUR

**INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS**

**13 – INDEMNITES FONCTION MAIRE ET ADJOINTS**

Les indemnités des Maires sont, depuis la loi du 5 avril 2000, déterminées conformément au barème figurant à l'article L 2123.23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À compter du 03 juillet 2020, pour la commune de SAINT-HONORÉ (population comprise entre 500 et 999 habitants), l'indemnité mensuelle du Maire est portée à 100 % du taux maximal autorisé, soit 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'indemnité mensuelle des quatre adjoints élus est également portée à 100 % du taux maximal autorisé, soit 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

14 VOIX POUR

**DIVERS-INFORMATIONS**

- **Cours de Yoga en extérieur** : Le centre Evasion Zen de La Mure souhaite organiser durant cet été une séance par semaine de yoga en extérieur autour de la salle polyvalente de Tors. Les élus ne s'opposent pas à cette demande.
- **Hommage à Jacques GILLIO-TOS** : Jean-Luc MICHON donne lecture d'un courrier de Charles MARTOIA, ancien conseiller municipal de Saint-Honoré, rendant un émouvant hommage à Jacques GILLIO-TOS, décédé le 02 juillet 2020, Conseiller municipal et 1<sup>er</sup> Adjoint à la Commune de Saint-Honoré de 2008 à 2020.
- **WESTERN PROJECT** : Cette association de danse country souhaite à nouveau utiliser à titre gracieux la salle associative de Tors pour ses entraînements en septembre 2020. WESTERN PROJECT compte parmi ses danseurs une championne internationale, championne d'Europe depuis 2018. Les élus sont favorables à cette demande.
- **Association DANCE MIX** : Monsieur le Maire précise que DANCE MIX réitère sa demande de prêt du préau de Fugières et de la salle associative de Tors pour dispenser ses cours de gymnastique et de danse dès la rentrée 2020. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

LA SEANCE EST LEVEE

A

21 H 15